

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2009

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE - (n° 2012)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 134

présenté par
Mme de La Raudière

à l'amendement n° 38 de Mme Erhel

APRÈS L'ARTICLE 4

À la deuxième phrase de cet amendement, substituer aux mots :

« digital natives »,

les mots :

« natifs du numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.